

Echelle : **1/5000**

Date : \_\_\_\_\_  
Le Maire : \_\_\_\_\_

Approuvé le 31 mars 2016

INTERVENANTS : **PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE** 6.2  
C.H.-N.F.



**LEGENDE**

- AS1 Protection immédiate de captage
- AS1 Protection rapprochée de captage
- AS1 Protection éloignée du captage de "LA SOURCE DE LA VALLÉE DES VEAUX"
- AS1 Protection éloignée du captage de "LA SOURCE DE LA DOUÛAIE"
- AS1 Protection éloignée du captage de "LA FONTAINE DES BUISSONS"
- EL7 Servitudes d'alignement  
Se référer aux plans d'alignements approuvés en date du 19 mars 1976 et modifié le 23 mars 1982
- I4 Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique Ligne HTB aérienne
- I4 Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique Ligne HTA aérienne
- I4 Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique Ligne HTA souterraine
- PT3 Servitudes relatives aux télécommunications

SERVITUDES RELATIVES A LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Informations non communiquées par le gestionnaire



périmètre de protection éloignée "SOURCE DE LA VALLÉE DES VEAUX"

périmètre de protection éloignée "FONTAINE DES BUISSONS"

périmètre de protection éloignée "SOURCE DE LA DOUÛAIE"